



Saisir le tribunal administratif pour contester une décision de Pôle Emploi

Par **nolat**, le **23/12/2021** à **15:12**

Bonjour,

Je veux saisir le TA pour contester une décision de Pôle Emploi sur un trop perçu. Quelqu'un sait-il comment ça marche, et quelle est la jurisprudence sur le sujet ?

Merci.

Par **amajuris**, le **23/12/2021** à **17:58**

bonjour,

avant de faire un recours contentieux devant un tribunal, vous devez faire un recours gracieux puis saisir si nécessaire le médiateur de pôle-emploi.

voir ce lien :

[litige avec pôle-emploi](#)

le principe est que le trop-perçu doit être remboursé.

salutations

Par **nolat**, le **23/12/2021** à **18:56**

Bonjour

merci de votre réponse

Le recours gracieux a été fait.

Le problème vient que je demande des explications sur le mode de calcul, et Pôle Emploi répond systématiquement à côté.

J'ai écrit au médiateur il y a trois mois : pas de retour pour l'instant.